



PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE COMMUNAUTE URBAINE

AVIS AU PUBLIC

Concertation relative à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de Saint-Hippolyte pour la réalisation d'un parc photovoltaïque au sol.

Le public est informé que, par arrêté du Président de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine en date du 16 novembre 2023, une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU est engagée.

Par délibération en date du 27 novembre 2023, le conseil de communauté a précisé les objectifs et les modalités de la concertation comme suit :

- La mise à disposition d'un registre dématérialisé et du dossier de concertation à l'adresse suivante www.concertation.perpignanmediterraneemetropole.fr ou avec le QR code suivant :



avec la possibilité pour le public de déposer des observations en ligne ou de les adresser par courrier à Monsieur le Président de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine à l'adresse postale : 11 Boulevard Saint-Assisclé - BP 20641 66006 Perpignan Cedex,

- La mise à disposition du dossier de concertation au format papier à la mairie de Saint-Hippolyte, située 1 Rue Paul Riquet-66510 Saint-Hippolyte et au siège de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine, avec la mise à disposition d'un registre permettant au public de formuler ses observations.

Cette concertation débute dès la publication de cet avis et se déroulera jusqu'à l'élaboration du projet, aux jours et aux heures habituelles d'ouverture de la mairie et de l'hôtel de la communauté urbaine:

La délibération correspondante est affichée pendant un mois en Mairie et à l'Hôtel de la communauté urbaine, au lieu habituel d'affichage.

Le Président
Robert VILA